



# Bienvenue à la Société de Tir d'Epinal

## Informations générales et règles de vie au stand de tir

Cher(e)s sociétaires et licenciés,

Cette note vise à vous apporter quelques informations importantes relatives :

- À l'engagement des bénévoles,
- À l'école de tir pour les enfants,
- À la sécurité,
- Aux horaires d'ouverture du stand de tir,
- Aux règles fondamentales aux pas de tir,
- À la gestion sportive,
- À la page Facebook privée du club,
- Au calendrier du club,
- Aux armes en location mises à votre disposition.

### Bénévoles – véritable richesse de l'association

- ✓ **Sans bénévoles dévoués, pas d'ouvertures du club ni de stand de tir :**

Le club fonctionne uniquement grâce à l'engagement des bénévoles (membres du bureau, du comité, suppléants, ...) qui s'investissent, tous les jours, sur leur temps personnel et sans aucune contrepartie, au bon fonctionnement du club et du stand de tir.

Chaque membre doit faire preuve de respect, d'humilité et de bienveillance.

- ✓ **Sans respect, aucune confiance ne peut naître :**

Tout le monde doit respecter les personnes, bénévoles et responsables d'ouvertures qui sont les garants de la sécurité de toutes et tous. Les responsables d'ouvertures du club peuvent intervenir voire même, à certains moments, interdire l'accès aux tireurs pour diverses raisons qu'ils estimeraient légitimes avec comme mot d'ordre la sécurité avant tout (affluence trop importante, nombre insuffisant d'encadrants, dysfonctionnement d'une installation, matériel défectueux, ...)

Le respect des installations et des consignes sont de mise pour les bénévoles qui font vivre le club et qui vous permettent, par leur dévouement et leur engagement tout au long de l'année, d'assouvir votre passion du tir sportif.

### Ecole de tir – pas de tir 10m, pistolet / carabine à plombs uniquement

Les enfants qui souhaitent participer à l'école de tir sont accueillis et encadrés tous les samedis matin par Alain Petitdemange et Michel Joyeux durant le créneau 9h30 - 11h45 (licence fédérale de tir obligatoire pour chaque enfant participant à l'école de tir)

Parents => prévoir d'arriver 10 minutes avant car la séance commence à 9h30 précise au pas de tir.

Ces séances sont un moment ludique où les bases du tir sportif sont dispensées aux enfants désireux de s'initier à l'apprentissage du tir dans un esprit d'équipe, d'entraide, de respect et de bienveillance. La concentration, la modestie, la maîtrise et le dépassement de soi sont notamment inculqués autour d'exercices pédagogiques qui permettent à chaque enfant de progresser à son rythme.



# Bienvenue à la Société de Tir d'Epinal

## Informations générales et règles de vie au stand de tir

### Sécurité

Il va sans dire que la pratique du Tir Sportif est assujettie à des règles de sécurité strictes.

En pièce jointe, vous trouverez une affiche reprenant les règles essentielles de sécurité à appliquer et à faire systématiquement appliquer. Ces informations sont également disponibles sur le site de la Fédération Française de Tir (FFTir) à cette adresse : <https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/>

### RÈGLES FONDAMENTALES DE SÉCURITÉ

**Une arme doit toujours être considérée comme chargée et prête à tirer.  
Ne jamais faire confiance aux seules sécurités mécaniques d'une arme.  
Une arme ne doit jamais être dirigée vers soi-même ou une autre personne mais uniquement et toujours vers les cibles.**

En cas de non-respect de ces directives élémentaires, la Société de Tir d'Epinal se réserve le droit d'exclure tout pratiquant qui, par son comportement et/ou sa négligence, se mettrait en danger et/ou mettrait en danger les autres tireurs.

### Horaires d'ouverture du stand de tir

- Mardi : 18h – 21h
- Mercredi : 9h – 12h et 14h – 18h
- Samedi : 14h – 18h (école de tir pour les enfants le samedi matin de 9h30 à 11h45)
- Dimanche : 9h – 12h

L'arrêt des tirs a lieu 30 minutes avant la fermeture du stand de tir.

Le port du badge nominatif est obligatoire dans l'enceinte du club pour tous les tireurs.

Chaque tireur doit se faire badger (pointage obligatoire au club house) dès son arrivée au stand de tir.

Tous les premiers mardis du mois, à l'occasion de la réunion mensuelle du comité, le club ferme à 20h00 et les derniers tirs se terminent à 19h30.

Au cours de la saison sportive, le club pourra être occasionnellement fermé dans le cadre de compétitions officielles organisées par le comité départemental de Tir (CODEP88) auquel la Société de Tir d'Epinal est affiliée. Il est également possible que des challenges de tir (ou équivalents) se déroulent chez nous et nécessitent, pour des raisons de logistique et de sécurité, la mobilisation de tout ou partie de nos installations.

Dans tous les cas, ces événements seront annoncés suffisamment à l'avance par email et communiqués sur [la page Facebook privée du club](#) ainsi que sur le [calendrier du club](#).



# Bienvenue à la Société de Tir d'Epinal

## Informations générales et règles de vie au stand de tir

### Règles fondamentales aux pas de tir

- La bienveillance et l'entraide sont de mise dans notre sport,
- Chaque tireur doit appliquer et veiller au strict respect des règles de sécurité, dans toutes les disciplines et sur tous les pas de tir,
- Un tireur quittant son pas de tir, même brièvement, doit toujours **mettre son arme en sécurité**, c'est-à-dire :
  - **Canon toujours dirigé vers les cibles,**
  - **Chargeur(s) vide(s) extrait(s) de l'arme pour les pistolets et armes longues, bariillet vide ouvert pour les revolvers,**
  - **Drapeau / fil de sécurité / témoin de chambre vide dans le canon de l'arme.**
- Le canon de l'arme doit, **EN TOUTES CIRCONSTANCES**, toujours être dirigé vers les cibles,
- Les protections auditives sont obligatoires sur tous les pas de tir (sauf au pas de tir 10 mètres à l'air comprimé)
- Les protections oculaires sont fortement recommandées dans les disciplines à l'arme à feu et sont obligatoires aux disciplines armes anciennes (poudre noire) et tir sportif de vitesse (TSV)
- Lors de votre arrivée au pas de tir avec votre arme, c'est la mallette fermée qui contient l'arme qui vient à la table de tir, jamais l'arme seule. Ainsi, la mallette contenant l'arme n'est ouverte que sur la table de tir, canon toujours dirigé vers les cibles et l'arme obligatoirement mise en sécurité,
- Si, au pas de tir, un tireur à une quelconque difficulté avec son arme (incident de tir ou autre défaillance) veuillez en référer au(x) bénévole(s) encadrant(s) du club présent(s) ce jour-là => sauf à être compétent en la matière, ne prenez aucune initiative personnelle (réparation de fortune) sans savoir précisément ce que vous faites,
- Les pas de tir, lieux de passage de nombreux tireurs, doivent rester propres => à l'issue de sa séance, chaque tireur doit nettoyer son poste de tir,
- Les étuis vides (douilles) doivent être ramassés par le tireur à l'issue de chaque séance et déposés dans les poubelles à douilles prévues à cet effet,
- Des balais, pelles, balayettes et poubelles à étuis (douilles) sont à votre disposition aux pas de tir 25 et 50 mètres. Ces poubelles sont uniquement destinées au recyclage des étuis.
- **Pas de tir 25 mètres :**
  - Entre chaque série de munitions tirées, **vous devez mettre votre arme en sécurité**,
  - Lors de l'annonce "**RÉSULTATS**", ce qui signifie "**HALTE AU FEU !**", les témoins lumineux (gyrophares et bandeaux clignotants) doivent être actionnés par un des deux interrupteurs « flash » situés à chaque extrémité du pas de tir. Dès lors, **interdiction de toucher son arme, ses chargeurs, ses munitions**. Chaque tireur peut alors :
    - Se rendre aux cibles afin de consulter son score. De retour des cibles, obligation de rester derrière la bande blanche au sol avant l'annonce "**TIR !**",
    - Rester à son poste de tir pour ne pas casser sa position. **Il doit se signaler**,
  - Lors de l'annonce "**TIR !**" et l'extinction des témoins lumineux, c'est la reprise du tir.



# Bienvenue à la Société de Tir d'Epinal

## Informations générales et règles de vie au stand de tir

### Gestion sportive

La gestion sportive au sein du club est assurée par Jérôme Folliot, tireur sportif confirmé et compétiteur licencié de la Société de Tir d'Epinal depuis de nombreuses années.

Pour les tireurs de tout âge qui souhaitent participer, et même s'essayer pour les débutants, à des compétitions et/ou challenges au sein d'une ou plusieurs des disciplines fédérales du tir sportif, n'hésitez pas à solliciter Jérôme directement au club ou par mail : [jeromefolliot@hotmail.com](mailto:jeromefolliot@hotmail.com).

### Page Facebook privée du club

Nous nous efforçons de communiquer les informations pertinentes en lien avec l'actualité et la vie du club sur la page Facebook privée de la Société de Tir d'Epinal que vous pouvez retrouver à cette adresse : <https://www.facebook.com/groups/707171662653929/>

N'hésitez pas à adhérer / vous inscrire à cette page afin de bénéficier des dernières informations sur la vie de votre club telles que infos utiles, résultats des challenges et compétitions des tireurs d'Epinal engagés, vie de l'association, articles et communiqués de presse, ...

### Calendrier du club

Un calendrier est tenu à jour avec les dates importantes à connaître.

Ce contenu est dynamique et va s'enrichir tout au long de la saison sportive au fur et à mesure que des événements à venir chez nous seront connus (vous y retrouverez notamment les dates des prochains challenges et compétitions qui se tiendront chez nous et les dates des fermetures du club) Le calendrier du club est consultable à cette adresse : <https://tirepinal.wixsite.com/tirepinal/calendrier>

### Armes en location

La Société de Tir d'Epinal dispose d'un parc d'armes longues (carabines) et d'armes de poing (pistolets et revolvers), armes à air comprimé et armes à feu, disponibles à la location au tarif de 2 EUR / arme / séance (hors munitions)

Vous pouvez également souscrire à une carte annuelle de location d'armes qui vous permet de louer une des armes du club, le temps de votre séance de tir, sur présentation de cette carte lors de votre arrivée au club house au moment où l'on vous badge.

Cette carte est au tarif de 50 EUR / an / personne.

Pour connaître les armes proposées à la location, n'hésitez pas à échanger avec les bénévoles qui vous accueillent au club house.

En outre, le club investit régulièrement dans le renouvellement de son parc d'armes.

Nous sommes en train d'acquérir deux pistolets, un Glock 17 Gen5 et un CZ SP01 Shadow (calibre 9x19mm) - armes de catégorie B - qui pourront être proposées à la location aux tireurs détenteurs du QCM sécurité. Trois pistolets Ruger Mark IV (calibre 22. LR) sont également en cours d'acquisition et seront prochainement disponibles venant ainsi étoffer les armes déjà disponibles à la location.